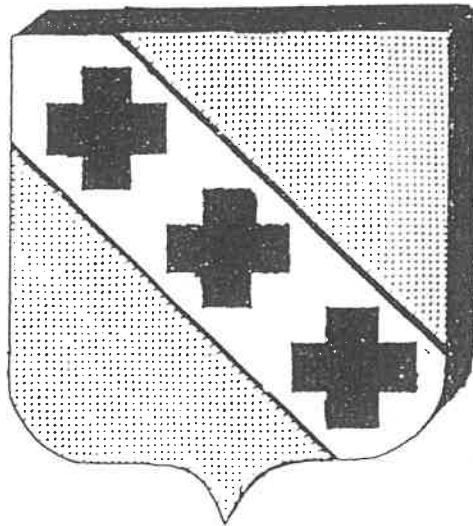


Maulde

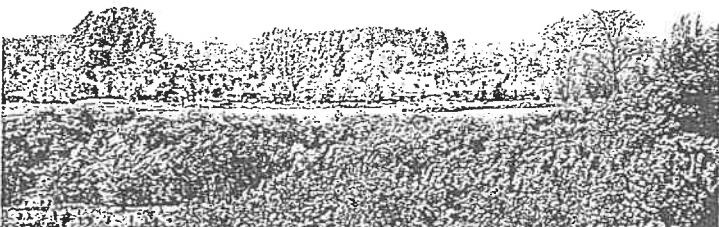
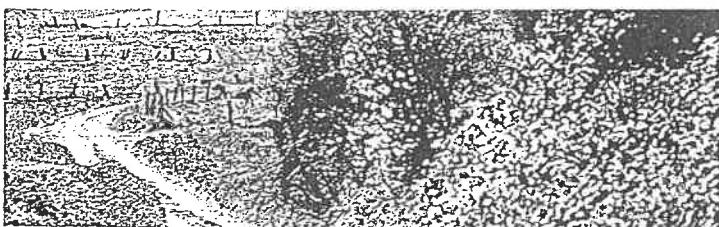
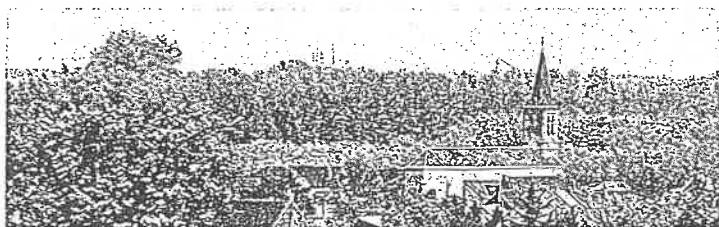
Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

MAULDE



INFO

BULLETIN MUNICIPAL



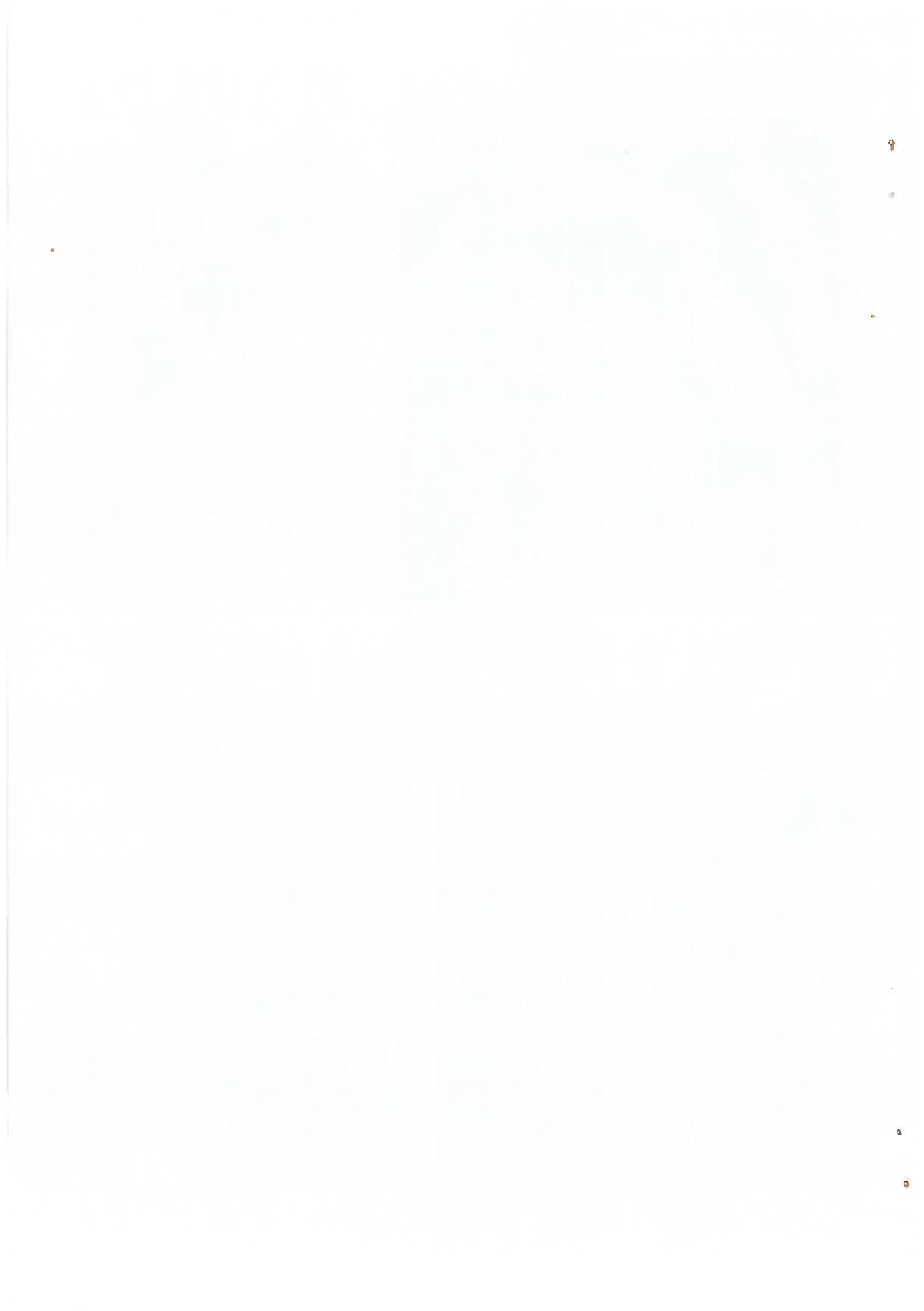
Maulde



Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

N° 32

Jans 97.



LE MOT DU MAIRE

Mes Chers Amis,

Les membres du comité de rédaction, le conseil municipal et moi-même sont heureux de vous présenter le numéro 32 de votre bulletin d'informations municipales.

A travers ce numéro, vous trouverez l'écho des réunions et des décisions prises par le conseil municipal. De même, à travers leurs différents articles et comptes rendus, les associations locales vous font part de leurs activités et de leurs projets.

En tout premier lieu, il m'est particulièrement agréable de vous annoncer, avec mes collègues du conseil, la décision prise à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale communale cette année. Mieux, nous avons diminué les taux de 1% pour compenser l'augmentation de % des bases d'imposition. Dans les pages qui suivent, vous trouverez un document vous donnant de plus amples détails sur la répartition des recettes et des dépenses, à travers les deux grands chapitres "fonctionnement" et "investissement".

Dans un budget primitif, il est toujours difficile de faire la "part belle" à la section d'investissement (c'est souvent cette section qui est déterminante dans l'augmentation des taux!). Néanmoins, à l'unanimité, le conseil a décidé de procéder, sans délai, à des travaux importants d'assainissement rue de Chorette (avec la participation financière des riverains concernés, au niveau de l'achat des drains en béton, bien qu'ayant toujours acquitté la taxe d'assainissement!).

Il a été également décidé d'aménager, au plus tôt, la voirie menant accès aux garages situés le long du Petit Chemin de Lecelles (coût 35 000F.). L'aménagement des bas côtés de la Rue Loiseau, dans sa partie habitée, est également prévu après le vote du budget supplémentaire, en octobre prochain.

Après avoir remplacé les portes de secours dans les trois classes (coût 65 000F. subventionné à 33% par le FECR) les travaux de rénovation du bloc sanitaire au groupe Marcel DHOT sont prévus pendant les grandes vacances, ainsi que la poursuite de divers travaux d'embellissement de l'école (peinture notamment).

Le SIAN, quant à lui, doit intervenir dans le courant de cette année (2ème semestre) afin d'achever la mise en conformité du réseau d'assainissement dans les voies communales du Mortier, du Bois, du Fort et de la Basse Fosse. Par la suite, une rénovation de la voirie dans ces mêmes rues est envisagée, avec une participation de l'état au titre de la DGE (une subvention de 33% des travaux a déjà été accordée).

Comme vous pouvez le constater, mes chers amis, un budget "plutôt serré", n'est pas synonyme d'immobilisme!!!

D'autres travaux importants concernant les bâtiments communaux sont à prévoir dans le courant de 1998 (réfection totale de la toiture du restaurant scolaire et des chenaux de l'église). Rien n'est donc jamais achevé définitivement et surtout, rien n'est jamais acquis facilement. C'est pour cela que je ne voudrais pas terminer mon propos sans adresser à travers ces lignes mes plus vifs remerciements à tous mes collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils m'apportent dans la gestion de la commune, et plus particulièrement au moment de prendre les décisions importantes qui engagent les finances communales.

Et puisque nous ne sommes plus très éloignés de la fin de l'année scolaire, je profiterai ici de l'occasion pour souhaiter un franc succès à tous les jeunes de la commune qui préparent un examen ou un diplôme et bien sûr, à toutes et à tous de très bonnes vacances.

*Le Maire
Patric DELTOMBE.*

LE MOT DU MAIRE DU CONSEIL DES JEUNES

Nous tenons à informer tous les jeunes et moins jeunes qu'une soirée est organisée le samedi 31 mai 1997 à la salle des fêtes, en espérant de vous y voir nombreux.

Nous avons le regret de vous annoncer la démission de Melle MENIGAULT Emilie pour raison personnelle. Malgré ces démissions ce n'est pas pour autant que le Conseil des Jeunes baissera les bras.

Il est prévu au programme de cette année de refaire un THE DANSANT qui se déroulera le dimanche 26 octobre 1997 à partir de 16h.

D'autres manifestations sont prévues, mais nous ne pouvons vous les communiquer, car elles ne sont pas encore bien mises aux points.

Nous tenons aussi à vous communiquer les résultats des examens qui se sont déroulés l'année dernière pour certains jeunes du village.

BEPC: BOUCHEZ Nicolas, COURTECUISSE Cathy

BEP-CAP: BISIAUX Sabrina (couture), DUJARDIN Jérôme (maintenance)

BAC: CAMBERLIN Karine (L), DELTOMBE Yannick (S), DUVIVIER Nicolas

BTS: GUISLAIN Gauthier (imagerie médicale)

DUT: CAMBERLIN Hervé (maintenance)

S'il y a d'autres jeunes qui ont été reçu à un examen l'année dernière, ils peuvent contacter Melle COURTECUISSE Cathy.

*Le Maire des Jeunes
Nicolas BOUCHEZ*

SAMEDI 31 MAI 1997

Salle des fêtes: soirée des jeunes organisée par le Conseil Municipal des jeunes

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 JUIN 1997

Fête des écoles

SAMEDI 21 JUIN 1997

Salle des fêtes, à 14h: Assemblée générale de France Radio Club

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 JUIN 1997

Ducasse - Dimanche 22 à 19h Concert

DIMANCHE 29 JUIN 1997

Course cycliste

DIMANCHE 6 JUILLET 1997

Don du sang de 8 à 12h

DIMANCHE 13 JUILLET 1997

Retraite aux flambeaux - feu d'artifice

LUNDI 14 JUILLET 1997

Fête Nationale - dépôt de gerbes au monument aux morts

DIMANCHE 27 JUILLET 1997

Salle des fêtes, Exposition-vente organisée par le Club A.R.L.

DIMANCHE 17 AOUT 1997

Face au Canonnier à 16h: démonstration de chiens de défenses organisée par le Club Canin

**REUNION DE CONSEIL
DU
27 DECEMBRE 1996**

Absents excusés: BEAURY André, COUTELIER Claude, DESMONS André, LEGRAIN Yves, MARTHE Didier, SIMON Caroline, SIMON Jean

1) Ordures ménagères: avenant pour 1997, tarif par habitant 89F. HT et non plus au tonnage collecté.

Enlèvement des encombrants: **24 juillet 1997**

2) Demande de subvention FECR (fonds d'équipement des communes rurales) pour le remplacement des portes latérales de l'école.

3) Travaux d'assainissement Rue de la Basse Fosse, du Bois, du Fort et du Mortier prévus en 1997.

4) Devis Entreprise CARDON pour accès aux garages Petit Chemin de Maulde, coût 35 000F. HT.

5) Travaux de rénovation EDF et TELECOM Grand Rue et Rue de la Fontaine

**REUNION DE CONSEIL
DU
21 FEVRIER 1997**

Absents excusés: DESMONS André, LEGRAIN Yves, MARTHE Didier, MORLIGHEM Jacques, SIMON Caroline, VANDERPOTTE Claude

1) Travaux aux écoles: l'entreprise PUYPE Patrick est choisie pour le remplacement des portes latérales; Coût 66 000F. HT. Travaux prévus aux vacances de Pâques si accord pour la subvention.

2) Voirie assainissement: tour d'horizon des travaux à réaliser.

3) SIVOM - CCM délibération pour modification de compétence en ce qui concerne les ordures ménagères.

4) Informations diverses

5) Demandes de subventions.d'associations: refus.

**REUNION DE CONSEIL
DU
27 MARS 1997**

Absents excusés: COUTELIER Claude, DESMONS André, MARTHE Didier, VASTESAEGER Monique.

1) Budget primitif 1997



Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de diminuer de 1% le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties afin d'annuler l'augmentation de 1% des bases d'imposition de ces mêmes taxes. Taxe professionnelle autre que l'imposition de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière et taxe foncière sur les propriétés non bâties: **baisse de 1%**

-taxe d'habitation	14,60% au lieu de 14,75%
-taxe foncière sur les propriétés bâties	14,44% au lieu de 14,59%
-taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,87% au lieu de 51,35%
-taxe professionnelle	15,59% au lieu de 15,75%

2) Travaux: accord sur le financement au budget primitif du remplacement des drains Rue de Chorette et travaux Petit Chemin de Maulde.

3) Questions diverses

**REUNION DE CONSEIL
DU
22 MAI 1997**

Absents excusés: DESMONS André, GUILAIN Evelyne, SIMON Jean.

- 1) Centre de loisirs (cf: article centre de loisirs municipal).
- 2) Compte rendu de la commission des écoles du 2 mai 1997 (cf: quoi de neuf aux écoles).
- 3) Approbation de Maulde Infos.
- 4) Informations diverses.

BUDGET PRIMITIF 1997

VUE D'ENSEMBLE

	Dépenses	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	1 003 229,00	755 600,00	755 600,00
012	Charges de personnel	948 600,00	952 000,00	952 000,00
65	Autres charges gest'cour.	607 600,00	671 500,00	671 500,00
66	Charges financières	178 600,00	132 500,00	132 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		
68	Dotations amortis. provisions			
739	Perversement impôts et taxes			
022	Dépenses imprévues investis			
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 742 029,00	2 511 600,00	2 511 600,00
023	Virt section investis	278 500,00	134 251,00	134 251,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 018 529,00	2 645 851,00	2 645 851,00
002	Déficit fonction. reporté			
	TOTAL DE LA SECTION	3 018 529,00	2 645 851,00	2 645 851,00

	Recettes	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
603	Variation de stocks			
70	Ventes de produits	92 000,00	72 000,00	72 000,00
713	Variation de stocks			
72	Travaux en régie	40 000,00		
73	Impôts et taxes	1 183 600,00	1 384 383,00	1 384 383,00
74	Dot., Subv., participations	1 153 565,00	979 468,00	979 468,00
75	Autres produits gest'cour.	180 000,00	110 000,00	110 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amort. & provis			
79	Transferts de charges			
013	Atténuation de charges		100 000,00	100 000,00
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 649 165,00	2 645 851,00	2 645 851,00
002	Excédents fonction. reportés	443 660,00		
010	Stocks			
	TOTAL DE LA SECTION	3 092 825,00	2 645 851,00	2 645 851,00

2) BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF

Chap.	LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
		réelle	ordre	réelle	ordre
	INVESTISSEMENT				
10	Dotations, fonds divers et réserves	262 251,00		126 000,00	134 251,00
13	Sousventions d'investissement			110 000,00	
14	Provisions réglementées			18 000,00	
15	Prévisions pour risques et charges				
16	Escrutins et dettes assimilées	128 870,00			
17	Compte de liaison				
18	Déférence sur réel. d'immob.				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles	46 000,00			
22	Immobilisations mises en concession				
23	Immobilisations en cours	87 381,00			
24	Affectations (chez l'affectant)				
25	Participations et créances				
26	Autres immobilisations financières				
27	Amortissement des immobilisations				
28	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
29	Provisions pour dépréciation des stocks				
30	Provisions pour dépréciation des c/tiers				
31	Provisions pour dépréciation des c-financiers				
32	Charges à répartir				
33	Dépenses imprévues				
34	Virement de la section de fonctionnement				134 251,00
35	Stocks				
36	Opérations pour compte de tiers				
	FONCTIONNEMENT				
50	Charges à caractère général	2 511 600,00	134 251,00	2 645 851,00	
51	Services extérieurs	379 600,00			
52	Autres services extérieurs	302 000,00			
53	Impôts, taxes et versements assimilés	84 000,00			
54	Charges de personnel	8 000,00			
55	Charges de gestion courante	934 000,00		100 000,00	
56	Charges financières	671 500,00			
57	Charges exceptionnelles	132 500,00			
58	Dotation aux amortissements et aux provisions				
59	Revenus de gestion courante			72 000,00	
60	Variation de stocks				
61	Production immobilisée				
62	Impôts et taxes			1 384 533,00	
63	Dotations, subventions et participations			979 458,00	
64	Autres produits de gestion courante			110 000,00	
65	Produits financiers				
66	Produits exceptionnels				
67	Reprises sur amortissements et provisions				
68	Transfert de charges				
69	Dépenses imprévues				
70	Virement à la section d'investissement		134 251,00		
	TOTAL SECTIONS	2 773 851,00	134 251,00	2 773 851,00	134 251,00
91	Résultat d'investissement reporté				
92	Résultat de fonctionnement reporté				
	TOTAL GENERAL	2 773 851,00	134 251,00	2 773 851,00	134 251,00

Mission Inter-Services de l'Eau

LE PREFET DE LA REGION NORD - PAS DE CALAIS,
PREFET DU NORD,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Arrêté réglementant provisoirement l'usage de l'eau

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2215-1 ;

VU le Code Rural et notamment les articles 97 à 113, L 232-5 à L 232-8 ;

VU le Code du domaine public fluvial et notamment l'article 26 ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 19 à L 25 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R 26-15 ;

VU la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment ses deux premiers articles relatifs à la gestion équilibrée de l'eau de manière à satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;

VU le décret n° 92-1041 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 9 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, relatif à la limitation ou à la suspension provisoire des usages de l'eau ;

VU l'arrêté du 20 décembre 1996 du Préfet de la Région Nord - Pas de Calais, Coordonnateur du bassin Artois-Picardie, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie ;

CONSTATANT :

- que l'alimentation en eau potable provient essentiellement des nappes d'eau souterraines ;
- le niveau bas des nappes, conséquence d'un déficit cumulé de pluie efficace depuis avril 1995 et le risque potentiel de tarissement de certains forages d'alimentation en eau potable ;
- le faible débit de la grande majorité des cours d'eau ;

CONSIDERANT :

- la nécessité de mesures de restriction provisoires des usages de l'eau pour assurer une gestion globale de la ressource en eau ;
- la nécessité de mesures de protection des milieux aquatiques ;

VU l'avis de la Mission Inter-Services de l'Eau du NORD en date du 7 mai 1997 et après consultation du groupe "Sécheresse" le 12 mai 1997 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du NORD ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Dans le but d'économiser l'eau et de réserver celle-ci aux usages strictement indispensables et, en priorité, à l'alimentation en eau potable, les dispositions suivantes sont prescrites à titre provisoire jusqu'au 30 septembre 1997 sur l'ensemble du Département du NORD.

ARTICLE 2 : Sont interdits :

- le lavage des véhicules, hors stations professionnelles ;
- l'arrosage des pelouses de 10 h à 19 h ;
- l'alimentation des plans d'eau ;
- l'irrigation et l'arrosage des betteraves et des céréales, entre 10 h du matin et 19 h le soir

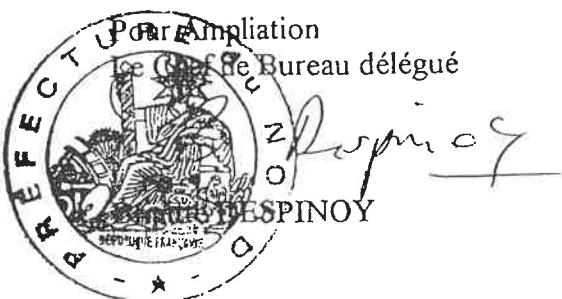
ARTICLE 3 : Sont limités :

- le nettoyage des chaussées et caniveaux aux besoins strictement nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité de la voirie ;
- l'arrosage des terrains de sport est limité au strict minimum, permettant le maintien de la végétation existante, et pendant la période de 19 h à 10 h.

ARTICLE 4 : Dans le but de préserver la qualité des eaux compte-tenu du faible pouvoir de dilution des cours d'eau, les vidanges des bassins pour les opérations d'entretien des stations d'épuration collectives ou industrielles sont interdites.

ARTICLE 5 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe, qui s'applique de manière cumulative chaque fois qu'une infraction est constatée.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement, les Maires des communes du Département, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Chef du Service Maritime, le Chef du Service Navigation, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie nationale, le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.



LILLE, le 13 mai 1997
LE PREFET
Signé
Alain OHREL

QUOI DE NEUF AUX ECOLES

COMPTES RENDUS DES CONSEILS D'ECOLE DES 12 DECEMBRE 1996 ET 1ER AVRIL 1997

Suite à la fermeture d'une classe à la fin de l'année scolaire 95/96 la bibliothèque scolaire et municipale a été réaménagée dans la classe laissée vacante.

Elle est gérée et tenue pour les élèves et le public par Mme Rita BLAIRON, CES employée par l'Amicale Laïque qui a succédé à Mme Andrée DEMORY.

M. le Maire informe la Comité que la décision a été prise par le Conseil Municipal de faire remplacer les lourdes portes métalliques latérales des trois classes. Les travaux doivent être effectués aux vacances de Pâques, ils permettront une utilisation plus normales de ces portes, d'aérer les classes au bon temps et d'économiser le chauffage l'hiver.

Lors des prochaines vacances d'été (juillet août 97) les WC de l'école élémentaire seront refaits et modernisés.

Madame SELVA, agent spécialisé de l'école maternelle, atteinte par la limité d'âge, doit prendre sa retraite le 31 janvier 1997. Elle sera remplacée pour l'année scolaire par Mme Véronique DUCHATEAU.

Il est rappelé que même si aucun enfant n'en profite pour le moment, la garderie ouverte en septembre est toujours en place, selon le règlement les parents doivent acheter les tickets le lundi en mairie.

Les règles de financement par le C.N.A.S.E.A. des Contrats Emploi Solidarité ayant été modifié par décret en décembre 1996, l'Amicale Laïque ne pourra peut-être plus assurer ce service à la rentrée 1997. Si tel est le cas, il est envisagé de solliciter la municipalité pour qu'elle prenne le relais afin de maintenir ce service.

MISE AU POINT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR D'ECOLE ASSURANT L'INTERIM APRES LE DECES DE MME MAHIEU

Les parents d'élèves ayant eu connaissance de commentaires désobligeants concernant la pratique professionnelle de mes collègues m'ont manifesté leur inquiétude et leur réprobation.

Ces propos visent, en effet, à répandre l'idée que certains élèves -laissés pour compte- connaîtraient des difficultés du seul fait du manque d'intérêt des instituteurs à leur égard. Ces accusations, d'ailleurs sans fondement, mettent gravement en cause la conscience professionnelle des enseignants. Qu'on me permette, en tant que responsable de la bonne marche de l'école, de recommander à ceux qui seraient tentés de se laisser aller à des propos immodérés d'observer une certaine prudence. L'équipe pédagogique ne saurait tolérer que son honnêteté professionnelle soit ainsi mise en doute.

En ces temps difficiles où l'avenir des enfants préoccupe tout un chacun, on peut admettre qu'en cas de problèmes scolaires, on, soit tenté de rejeter la responsabilité sur l'enseignant; encore faut-il que les remarques soient justifiées et cohérentes.

Les parents ont, par ailleurs, parfaitement le droit d'avoir leur propre opinion sur l'enseignement qui est prodigué à leurs enfants.

Par contre, on ne saurait admettre que des contre-vérités aient valeur de jugement objectif.

Laisser s'installer une situation aussi malsaine ne peut que porter préjudice à notre école et, par voie de conséquence, aux enfants. Le souci de leur avenir est une excellente chose. Le respect mutuel entre parents et enseignants en est une autre.

Gardons toujours à l'esprit qu'éducation rime avec modération.

MONSIEUR LE MAIRE COMMUNIQUE

En période hivernale, il a été fait appel au civisme des riverains pour l'entretien des fils d'eau. Que ceux qui ont respecté cet appel soient ici remerciés et félicités. En été, viennent s'ajouter l'obligation d'élaguer les arbres plantés en limite de propriété (en zone urbaine) et l'obligation de désherber les trottoirs ainsi que les jardins des habitations libre d'occupation. A tous merci de votre compréhension autant que de votre collaboration.

**ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS
24 JUILLET 1997**

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rappelons que la bibliothèque municipale est ouverte aux élèves et au public les jours scolaires. Il n'y a pas de droit d'inscription à régler. Ce service gratuit, est ouvert à tous chaque **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi d'école de 16h15 à 17h15**. De nombreux ouvrages mis à disposition par la Bibliothèque Centrale de prêt du Nord et peuvent être empruntés. D'autres collections ou encyclopédies peuvent être consultées sur place.

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL

Le centre de loisirs de Maulde se déroulera cette année du 02 au 30 juillet à Maulde pour les enfants de 4 ans (au 1er juillet) à 12 ans dans l'année.

Les tarifs de cette année sont fixés comme suit:

140F. par enfant pour 1 enfant inscrit

125F. par enfant pour 2 enfants inscrits

110F. par enfant pour 3 enfants inscrits

220F. par enfant pour les enfants fréquentant l'école de Maulde mais n'habitant pas la commune.

Les inscriptions et le paiement seront pris en mairie à partir du mercredi 11 juin. Le paiement pourra se faire en une ou deux fois à votre convenance.

Comme les autres années, les enfants de 13 et 14 ans pourront fréquenter le centre de loisirs intercommunal de Mortagne. Dans ce cas le prix à payer sera de 19,50F. par jour soit le coût du repas de midi.

Les inscriptions pour Mortagne se feront en mairie de Maulde les mercredis 11 et 25 juin de 10h30 à 11h30.

GARDERIE MUNICIPALE

Une garderie pour les enfants de l'école "Marcel DHOT" a été ouverte depuis septembre 1996, dans le classe maternelle, de 7h à 8h20 le matin et de 16h15 à 18h30 le soir.

Les élèves pouvant aller à l'étude ne pourront fréquenter la garderie qu'à partir de 17h15 (sortie de l'étude).

Les enfants sont pris en charge par une animatrice BAFA, aidée par une CES.

Par arrêté municipal, les tarifs sont fixés comme suit:

-pour les enfants de la classe maternelle

-le matin 5F. (7h à 8h20)

-le soir 10F. (16h15 à 18h30)

-pour les enfants des classes élémentaires

-le matin 5F. (7h à 8h20)

-le soir 5F. (17h15 à 18h30)

Pour fréquenter la garderie, il faut se procurer des tickets en mairie chaque lundi. Les tickets sont remis à l'animatrice, dès l'arrivée de l'enfant, par la personne qui l'accompagne.

MEDECIN DE SERVICE

Dimanches et jours fériés

03 27 26 96 96

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MAULD'JOIE

Le LOTO organisé le 16 février dernier a connu à nouveau un beau succès et a permis de faire de nombreux heureux qui ont gagné une télévision, un VTT, un combiné radio-K7-CD, un appareil photo, une pierrade, du vin de Bordeaux... Rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain, début février.

L'argent ainsi recueilli sert à couvrir une partie des frais d'organisation d'autres animations communales, dont la FOIRE ARTISANALE.

Celle-ci a eu lieu le Dimanche 27 avril de 10 à 18heures. Ce jour là, des fleurs, des bijoux et des céramiques, des dentelles et des broderies, des peluches et des poupées, des objets en bois et des compositions de fleurs séchées, des fromages et des confiseries, des savons, des pots-pourris, des voitures vous ont été proposés.

Un concours de girouettes organisé dans la matinée par notre ami Jules Leleux, représentant de la Société d'Horticulture des "Jardins Ouvriers".

Enfin, plusieurs séances de cinéma sont encore prévues d'ici fin juin:

- le mardi 27 mai à 20h: LES 101 DALMATIENS (le film après de dessin animé de W Disney)
- le jeudi 5 juin à 20h: MARS ATTACKS (les Martiens arrivent, ils débarquent chez nous)
- le mardi 24 juin à 20h: LE PIC DE DANTE

AMICALE LAIQUE DE MAULDE

LES 20 ANS DE L'AMICALE LAIQUE

Oui 20 ans déjà, qu'un petit groupe de personnes dévouées, dont certaines ont transmis le témoin depuis, ont créé cette association amie de l'école pour que les enfants de notre commune, vos enfants, puissent s'épanouir et s'occuper dans notre environnement rural.

COMMENT:

Par le sport:

Tennis de table, cross-country, tennis, oserons nous rappeler que nous avons connus à plusieurs reprises des titres de champion de France.

Par la culture

Abonnements à différentes revues, au profit des élèves de notre école, mise à disposition d'une personne (T.U.C.; C.E.S.) pour la tenue et la gestion de la Bibliothèque Municipale, financement de voyages scolaires pédagogiques, démarches pour l'aménagement d'un site informatique et création de celui-ci.

Par l'organisation de manifestations au profit des élèves

Fête de Noël (remise de cadeaux et friandises)

Carnaval

Repas familial des écoles (dont le but est de payer les livres en prix lors de la fête des écoles chaque année).

Fête des écoles (dont le bénéfice est entièrement consacré au financement du voyage de fin d'année).

LES MOYENS

Les moyens financiers sont uniquement constitués des ressources et profits fait lors des manifestations citées plus haut.

Les moyens humains sont constitués par vous les quelques personnes qui viennent aider bénévolement. Ici aussi l'enthousiasme des débuts n'est plus qu'un lointain souvenir, et le noyau actuel présent depuis de nombreuses années s'essouffle surtout qu'il ne voit personne à l'horizon pour prendre la relève. C'est aussi la raison pour laquelle certaines activités prospère il y a quelques années sont en sommeil aujourd'hui.

D'après les statuts tous les parents des élèves sont membres actifs, et il y en a parfois bien peu, comme lors du dernier repas des écoles du 6 avril. Aussi nous disons que le jour viendra ou sans aide, sans idées nouvelles, sans moyens financiers tout cela disparaîtra. Pourrons nous, fêter le 30ème, voire le 25ème anniversaire. . .

Alors, à tous ceux qui ont un peu de temps, des idées, sans doute rendez vous bientôt.

SPORTS ET LOISIRS

Une épreuve cycliste se déroulera le 29 juin prochain. Catégorie R1 - R2 et juniors.
Des travaux étant en prévision sur le circuit habituel, l'itinéraire empruntera Bléharies, La Plaigne, Mortagne et Maulde.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Dans un récent rapport de l'Agence Française du sang couvrant la période de juillet 94 à juillet 95 présenté par M. Hervé GAYMARD, Secrétaire d'état à la Santé, y apparaît un constat positif qui n'exclut pas la poursuite des efforts en matière de sécurité transfusionnelle et de sensibilisation des donneurs, en particulier des jeunes, pour préserver l'autoinsuffisance du pays confronté à une baisse de Don du Sang. La transfusion est toujours la seule solution pour sauver des milliers de vies et soigner des dizaines de milliers de patients.

Le recrutement de ces Nouveaux Donneurs reste le seul objectif des responsables des Amicales des Donneurs de Sang Bénévoles, cela afin d'atteindre le double objectif du rapport de l'Agence Française du Sang.

Nous renouveleront encore plus grand notre appel aux gens de Maulde particulièrement aux jeunes, en âge de donner. Prochain don à Maulde le 6 juillet, réservez particulièrement cette date.

Le Comité vous en serait reconnaissant et d'avance vous adresse les plus grands et sincères remerciements.

FRANCE RADIO CLUB

"VIC FRC 001" VOUS SALUE BIEN"

Le F.R.C. Nord-Pas de Calais regroupant plus de 900 membres spécialisés en U.S.B. à travers le monde, a tenu son assemblée générale samedi dernier.

Qu'on se le dise, lorsque l'on est membre du France Radio-Club Nord/Pas de Calais, on ne fait pas n'importe quoi! C'est en substance ce qu'a proclamé le président Victor Marthe à la cinquantaine d'amateurs radio" venus à Maulde pour l'assemblée générale. L'association a réaffirmé sa vocation différente de celle des cibistes traditionnels A.M. et F.M. qui, hélas, comptent un nombre élevé de perturbateurs. Le France Radio-Club se considère à mi chemin de "ses grands frères".

L'ordre du jour fut épousé le bureau reconduit à renouvelé sa confiance au président Vic FRC OO1 et a adopté le bilan financier.

Après quelques questions diverses en faveur des présents, l'assemblée a mis un terme à ses travaux par le traditionnel pot de l'amitié et de la bonne humeur.

Les responsables du FRC remercient vivement les animateurs de Q.S.O. de l'association et adressent tous les bons chiffres aux adhérents et amis du club.

14 FRANCE-RADIO-CLUB INTERNATIONAL-NORD-PAS DE CALAIS

PO.BOX 22 59158 MAULDE (FRANCE)-EUROPE.

PRESIDENT F.R.C.01. B.P. 22 59158 MAULDE (FRANCE)

FRANCE RADIO CLUB assemblée générale le 21 juin 1997 à 14h. Salle des fêtes de MAULDE.

LE PARCOURS DU COEUR 1997

Comme l'an dernier, l'Amicale Laïque, le comité Sports et Loisirs, Mauld'joie, le comité de la Rue de Chorette, le Conseil Municipal des Jeunes, la Municipalité, ont organisé ensemble le **Parcours du Coeur**, le dimanche 6 avril au départ de l'école Marcel Dhot à partir de 9h30.

La sécurité était assurée par le Groupement des Sauveteurs Secouristes de l'Amandinois, dirigé par Philippe BARGIBANT, et le docteur François LANGRAND, aidés par le véhicule 4X4 JEEP de la SARL PEREZ, que nous remercions vivement.

Plus de 80 personnes, jeunes et moins jeunes, seuls ou en famille, à pied ou en VTT ont parcouru la campagne mauldoise ce matin là. Un seul courageux s'est lancé vers 9h30 sur les routes des environs pour boucler le parcours cycliste de plus de 35Km qui était proposé.

A l'issue de l'épreuve, qui rappelons le ne donne lieu à aucune compétition et qui est entièrement gratuite, chacun à reçu une attestation de participation ainsi qu'une boisson chaude et une brioche.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain à la même époque.

HISTOIRE DE MAULDE
par
MARCEL DHOT
Maire de 1958 à 1973

LE DIRECTOIRE (1795-1799)
&
LE CONSULAT (1799-1804)

REORGANISATION DE LA MUNICIPALITE DE MAULDE

L'an 3è de la République, le 17 thermidor, l'administrateur du district de Valenciennes, en exécution de l'arrêté du Représentant du Peuple en mission dans le département du Nord en date du vingt huit messidor, procède à l'installation des membres composant la municipalité et le conseil général de la commune.

MAIRE: J.B. JACQUART

MUNICIPAUX: Antoine GRUMEAU, J.B. CANIPEL, Antoine LEGRAIN,
Jacques BOUVIGNIES, P.J. WIBAUT fils de Feuillant

PROCUREUR: Pierre MATON

SECRETAIRE GREFFIER: François MASURE, curé de Maulde depuis le 6 janvier 1793

NOTABLES: J.B. HUBAUX, Joseph CHOQUET, P.J. WIBAUT fils de Jacques,
Jacques GOREZ, J.B. HORNEZ, Jacques WIBAUT, P.J. MEISSE,
André BERNARD officier public, P.J. DUJARDIN, Pierre DELVAL
dit Manu, Joseph ROSEAU.

GARDE CHAMPETRE: Le citoyen Jacques DUBOIS est nommé garde champêtre.

"Commission de garde champêtre au citoyen Jacques DUBOIS, admis par la commune et ratifié par le district le 16 thermidor 3è an et a prêté le serment de service le 18 dite en présence du juge de paix."

A. DESESPRINGALLE, Juge de Paix.

Le dix sept brumaire, An IV de la République, Pierre, Joseph GOREZ est élu AGENT MUNICIPAL (Maire) et P.J. WIBAUT fils de Jacques, son, adjoint.

LIBERTE DU CULTE

Avant de se séparer ,le 26 octobre 1795, la Convention avait voté la Loi du 7 vendémiaire An IV (29/9/1795) qui règle les conditions de l'exercice du culte et exige des desservants la déclaration suivante:

"JE RECONNAIS QUE L'UNIVERSALITE DES CITOYENS FRANCAIS EST DE SOUVERAIN ET JE PROMETS SOUMISSION ET OBEISSANCE AUX LOIS DE LA REPUBLIQUE".

C'est le citoyen Nicolas Joseph GOREZ, de la rue de Chorette, qui souscrit le premier cette déclaration pour le culte protestant le 28 pluviose an IV, suivi le 3 prairial par François MASURE, curé de Maulde qui indique pour exercice de son culte la ci-devant église.

Le 7 vendémiaire an V, 1er anniversaire de la loi, les habitants remettent à Nicolas GOREZ devenu agent municipal et à son adjoint J. WIBAUT, la pétition suivante:

"Citoyens. Les habitants soussignés de la commune de Maulde désirant conformément à l'acte constitutionnel jouir dans toute la plénitude de la liberté du culte demandons à l'agent et l'adjoint municipaux de la dite commune de nous accorder l'usage de l'édifice national ci-devant église pour

CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE LA RUE DE CHORETTE

Le 16 décembre 1819, le Conseil Municipal

Vu le décret du 23 prairial an XII ayant pour objet l'établissement d'un lieu particulier d'inhumation pour les différents cultes. Vu la proposition qui a été faite par les maires de MAULDE et de LECELLES d'acheter en commun un terrain qui servirait de cimetière aux habitants des deux communes qui ne professent point la religion catholique et qui presque tous demeurent dans une rue mitoyenne entre les communes dite le Rue de Chorette.

Attendu que le sieur Pierre François GOREZ de MAULDE a fait offre de vendre un terrain propre à cet usage contigu à la Rue de Chorette partie de LECELLES, moyennant le prix de: 266F. 66 pour la contenance de 5a 2ca ou seize verges deux tiers, tous frais à la charge des acheteurs.

Déclare être d'avis que cette acquisition soit faite comme elle est proposée et que le contingent de la commune de MAULDE sera prélevé sur les fonds disponibles au budget de 1820.

LES CHIENS DES FRAUDEURS

LE 3 MAI 1821? LE Maire prend un arrêté pour faire abattre les chiens traversant la commune sans être accompagnés de leur maître: étant informé qu'un grand nombre de chiens sont employés à l'importation frauduleuse de marchandises étrangères, qu'on ne les fait partir durant la nuit avec leur charge que quand ils ont été privés de nourriture assez longtemps pour se rendre avec rapidité au lieu de leur destination accoutumée, que s'ils viennent à s'égarter par l'effet de quelque obstacle imprévu, soit des poursuites des préposés des douanes, ils sont exposés à contracter la rage... et que déjà on a reconnu des exemples dangereux de cette cruelle maladie...

CALAMITE

Le 7 mai 1822, vers les 5h du soir, la grêle a commencé à se répandre sur le sommet de la champagne (!). En moins de 30mn de temps, le territoire de la commune a été ravagé complètement.

Le Conseil déclare être d'avis de faire l'estimation suivante au nombre de 300 bonniers (1 bonnier = 1ha 20) (8 cents = 60 ares).

froment 100 bonniers 60000F., seigle 60 bonniers 18000F., colza 50 bonniers 24000F., trève 50 bonniers 8000F., avoine 29 bonniers 3480F., favelot 10 bonniers 1200F. et lin 1 bonnier 3000F. Perte totale 117 680F.

Copie du procès verbal fut envoyé à Monsieur le Sous Préfet.

Les Maires et les conseillers continuent d'être nommés par le Préfet. Le serment sous Charles X est le suivant:

JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE ET AUX LOIS DU ROYAUME.

Il n'existe dans les archives aucune trace de la Révolution de 1830.

Je me suis plaint à un officier que l'on m'avait volé environ 200F. en argent, il m'en a fait rendre un peu.

Beaucoup d'habitants ont reçu de mauvais traitements, mon épouse après avoir donné toutes les provisions de la maison a été frappée.

Ils ont fait couler la bière qu'il n'ont pu boire, les cruautes les plus affreuses ont été commises.

De ce pillage, ils ont chargé 53 voitures. Enfin je ne finiroi point si je devois détailler le malheur circonstancié, la commune se trouve dans la plus grande détresse".

PARIS qui n'était pas fortifié capitula le 31 mars.?

Le 11 avril NAPOLEON abdiquait. Déjà le Sénat avait proclamé la déchéance de l'Empereur et le 6, il vota une constitution en vertu de laquelle le peuple français appelait librement au trône le frère du dernier roi. Celui-ci refusa d'accepter cette constitution affirmant que son autorité avait une origine suprême et venait de DIEU.

LA PREMIERE RESTAURATION (1814-1815) LES CENTS JOURS (20 mars 1815-29 juin 1815) LE SECONDE RESTAURATION (1815-1830)

Le 17 septembre 1814, les membres du Conseil prêtent le serment individuel

JE JURE ET PROMETS A DIEU DE GARDER OBEISSANCE ET FIDELITE AU ROI, DE N'AVOIR AUCUNE INTELLIGENCE, DE N'ASSISTER A AUCUN CONSEIL, DE N'INTERVENIR AUCUNE LIGUE QUI SERAIT CONTRAIRE A SON AUTORITE ET SI, DANS LE RESSORT DE MES FONCTIONS OU AILLEURS, J'APPRENDS QU'IL SE TROUVE QUELQUE CHOSE A SON PREJUDICE, JE LE FERAI CONNAITRE AU ROI.

HORNEZ J.B. Maire, Bont MAGLOIRE adjoint, J.P. SIMON, WIBAUT Henri, P.F. CHOTTEAU, CHOTIN Antoine, BAUDRY Fr, WIBAUT Fr, DUJARDIN J. Michel.

L'empereur rentre en FRANCE et arrive à PARIS le 20 mars. Le même conseil prête alors le 25 avril 1815 le serment de fidélité:

JE JURE OBEISSANCE AUX CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE ET FIDELITE A L'EMPEREUR.

NAPOLEON ayant été vaincu à WATERLOO, le 18 juin, on trace une grande croix sur la délibération et la vie continue comme si rien ne s'était passé.

Fidélité au Roi. Fidélité à l'Empereur. Refidélité au Roi! Rien n'épouvantait nos édiles qui avaient l'habitude des changements de régime ! !

La paix régnant, la prospérité revient peu à peu. La terreur blanche ne se fit pas sentir à MAULDE. Le Conseil, bien docile, n'élève aucune protestation contre les lois impopulaires votées par les ultras et ne se préoccupe que de l'administration.

Nous avons retrouvé néanmoins quelques renseignements intéressants:

Prix des denrées fournies pour approvisionnement de siège dans le magasin de Condé (25 mai 1816): Viande 1,20F. le Kg - Froment 27F. le quintal - seigle 17F. - avoine 7F. l'hl - paille 3 centimes le Kg - foin 7F. le quintal.



Je me suis plaint à un officier que l'on m'avait volé environ 200F. en argent, il m'en a fait rendre un peu.

Beaucoup d'habitants ont reçu de mauvais traitements, mon épouse après avoir donné toutes les provisions de la maison a été frappée.

Ils ont fait couler la bière qu'il n'ont pu boire, les cruautés les plus affreuses ont été commises.

De ce pillage, ils ont chargé 53 voitures. Enfin je ne finiroi point si je devois détailler le malheur circonstancié, la commune se trouve dans la plus grande détresse".

PARIS qui n'était pas fortifié capitula le 31 mars.?

Le 11 avril NAPOLEON abdiquait. Déjà le Sénat avait proclamé la déchéance de l'Empereur et le 6, il vota une constitution en vertu de laquelle le peuple français appelait librement au trône le frère du dernier roi. Celui-ci refusa d'accepter cette constitution affirmant que son autorité avait une origine suprême et venait de DIEU.

LA PREMIERE RESTAURATION (1814-1815) LES CENTS JOURS (20 mars 1815-29 juin 1815) LE SECONDE RESTAURATION (1815-1830)

Le 17 septembre 1814, les membres du Conseil prêtent le serment individuel

JE JURE ET PROMETS A DIEU DE GARDER OBEISSANCE ET FIDELITE AU ROI, DE N'AVOIR AUCUNE INTELLIGENCE, DE N'ASSISTER A AUCUN CONSEIL, DE N'INTERVENIR AUCUNE LIGUE QUI SERAIT CONTRAIRE A SON AUTORITE ET SI, DANS LE RESSORT DE MES FONCTIONS OU AILLEURS, J'APPRENDS QU'IL SE TROUVE QUELQUE CHOSE A SON PREJUDICE, JE LE FERAIS CONNAITRE AU ROI.

HORNEZ J.B. Maire, Bont MAGLOIRE adjoint, J.P. SIMON, WIBAUT Henri, P.F. CHOTTEAU, CHOTIN Antoine, BAUDRY Fr, WIBAUT Fr, DUJARDIN J. Michel.

L'empereur rentre en FRANCE et arrive à PARIS le 20 mars. Le même conseil prête alors le 25 avril 1815 le serment de fidélité:

JE JURE OBEISSANCE AUX CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE ET FIDELITE A L'EMPEREUR.

NAPOLEON ayant été vaincu à WATERLOO, le 18 juin, on trace une grande croix sur la délibération et la vie continue comme si rien ne s'était passé.

Fidélité au Roi. Fidélité à l'Empereur. Refidélité au Roi! Rien n'épouvantait nos édiles qui avaient l'habitude des changements de régime ! !

La paix régnant, la prospérité revient peu à peu. La terreur blanche ne se fit pas sentir à MAULDE. Le Conseil, bien docile, n'élève aucune protestation contre les lois impopulaires votées par les ultras et ne se préoccupe que de l'administration.

Nous avons retrouvé néanmoins quelques renseignements intéressants:

Prix des denrées fournies pour approvisionnement de siège dans le magasin de Condé (25 mai 1816): Viande 1,20F. le Kg - Froment 27F. le quintal - seigle 17F. - avoine 7F. l'hl - paille 3 centimes le Kg - foin 7F. le quintal.

3

o

7

8

Rien ne pouvait plus se passer dans notre pays sans la volonté du 1er consul. Il faut se rappeler que la constitution de l'an VIII instituait trois consuls pour 10 ans mais que deux d'entre eux, CAMBACERES et LEBRUN n'avaient que voix consultative tandis que BONAPARTE avait tous les pouvoirs d'un roi absolu.

Il est curieux de noter que la commune de Maulde fut autorisée, par arrêté préfectoral du 16 prairial an XII, à ne pas affermer ces marais et à vendre les herbes sur pied (ce qui fut fait jusqu'en 1956), considérant disait le Préfet, "QUE PAR UN ABUS REVOLTANT QUI EXISTE DANS LA COMMUNE DE MAULDE ET DANS QUELQUES AUTRES DES ENVIRONS, UN PROPRIETAIRE NE PEUT PLUS DISPOSER DE SON BIEN DU MOMENT QU'IL L'A MIS ENTRE LES MAINS D'UN FERMIER".

QUELLE ANALOGIE AVEC LES TEMPS PRESENTS!

LE PREMIER EMPIRE

Le sénatus consulte du 18 mai 1804 proclame le premier consul EMPEREUR sous le nom de NAPOLEON 1er.

Le 28 prairial an XII (juin 1804), le Maire HORNEZ-WIBAUT, l'adjoint WIBAUT J.B., les conseillers municipaux: GOREZ Nicolas, CHOTTEAU Pierre François, HORNEZ Guislain, WIBAUT J.B., WIBAUT Henry, WIBAUT Pierre Joseph, WATTEAU Lazare, SIMON François, CHOTTEAU Antoine et BAUDRY François; le secrétaire greffier LIETTARD Pierre; les membres du Bureau de Bienfaisance ROSEAU Louis, SIMON François, CHOTTEAU Antoine, WIBAUT J.B.; le percepteur DUFOUR Jean Joseph; l'instituteur DELVAL Pierre Joseph et les gardes champêtres LOBLEAU Nicolas et CARPENTIER J.B. prêtent individuellement le serment au nouveau régime en ces termes:

JE JURE OBEISSANCE AUX CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE ET FIDELITE A L'EMPEREUR

Les limites des communes étaient alors tellement imprécises qu'un grand nombre de terres étaient reprises en double emploi dans les états des impôts et il existait de nombreux enclavements.

Sur rapport du sieur Edouard DENYS, commissaire pour la délimitation des communes, nommé par arrêté du 12 floréal an XII et après avis du sieur ROBIN, géomètre arpenteur en chef du département en date du 23 floréal, les limites entre MAULDE et MORTAGNE furent fixées par arrêté préfectoral du 27 pluviose an XIII et celles entre MAULDE et THUN par arrêté du 28. Le bornage des territoires fut entrepris. Ce sont ces limites que nous retrouverons dans le procès verbal de délimitation du 28 janvier 1828.

MAULDE était encore au début de l'Empire un village bien troublé. Le cimetière était dans un état lamentable et les moeurs de beaucoup d'habitants déplorables.

Le Maire dut prendre les arrêtés suivants qui dépeignent la situation:

ARRETE RELATIF A L'ORDRE ET A LA DECENCE A RETABLIR DANS LE CIMETIERE (21 frimaire an XIV)

"Considérant que depuis longtemps les bons citoyens gémissent sur l'état de dévastation et de dénuement dans lequel se trouve le cimetière de cette commune, que les désordres de la guerre et de la Révolution se sont étendus jusque dans ces lieux destinés à recueillir les cendres des morts, et que la décence en a été bannie, considérant que dans tous les temps, dans tous les pays et chez tous les peuples, les inhumations et les tombeaux ont été religieusement respectés, que si les moeurs et la décence réclament contre les désordres qui existent encore dans cette partie, la salubrité



l'exercice de notre culte et de remplir à cet égard ce qui est prescrit par la loi du 7 vendémiaire an IV".

L'autorisation est aussitôt accordée et un extrait de la délibération expédié au greffe du Tribunal correctionnel.

L'année suivante on enregistre la déclaration de Jean DEVISME (17 floréal) qui spécifie en outre exercer le culte réformé et avoir choisi pour son enceinte une chambre appartenant à Thomas DAVOINE, rue de Chorette à Maulde.

Le 16 thermidor, c'est le tout de Jacques DUROISIN, puis le 29 celui de François DELMARLE et de J.B. POLLET, tous trois ministres du culte catholique qui indique pour exercer leur culte de la ci-devant église.

Conformément à la loi, les déclarations sont affichées dans le local choisi.

BONAPARTE, 1er Consul ayant signé avec le pape le Concordat du 15 juillet 1801, la paix religieuse fut alors assurée.

LES CONGES D'AMNISTIE

(Loi du 24 Floréal AN X)

Le consulat est un gouvernement qui tranquillise les Français. Il rétablit la paix. L'ordre règne dans les campagnes. Les petites bandes que formaient les voleurs de grand chemin, les soldats licenciés ou déserteurs, deviennent vers 1802 de plus en plus rares? La loi du 24 floréal an X qui accorde l'amnistie aux déserteurs contribue d'ailleurs à les désorganiser complètement.

Les congés d'amnistie sont enregistrés à la mairie.

"Le capitaine commandant la gendarmerie du département du Nord certifie que le citoyen HORNEZ J.B. âgé de 28 ans, taille d'un mètre huit cent un millimètres, cheveux châtaignes, sourcils idem, yeux gris, front couvert, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage creusé, demeurant à Maulde a été compris dans les amnisties accordées aux déserteurs par la loi du 24 floréal an X et qu'il est porté sous le n° 1124 dans l'état des amnistiés de l'arrondissement de Douai qu'il ont été autorisés à rester dans leurs foyers.

Fait à Douai, le 28 brumaire an Onze de la République Française. Etait signé Méchain.

Vu par le Préfet du Dt du Nord DIEUDONNE.

Enregistré le 23 frimaire an XI. N.J GOREZ, Maire".

Congés semblables: Ernest Joseph LACOSTE, 29 ans 3 mois - Pierre François WIBAUT, 30 ans - J.B Joseph WIBAUT, 27 ans - Jacques Joseph BOUVIGNIES, 31 ans - J.B DUBOIS, 31 ans - Charles Augustin WIBAUT, 27 ans - Pierre François Joseph WIBAUT, 27 ans

Le nombre considérable de déserteurs amnistiés indique combien le peuple était fatigué des guerres. La paix de Lunéville avec l'autriche et la paix d'Amiens avec l'Angleterre assureront à BONAPARTE le reconnaissance de la France.

PARTAGE DES MARAIS

(10 Brumaire AN XI)

De nombreuses contestations s'élevaient depuis très longtemps entre les habitants du Ponthoir et de Mortagne au sujet des marais communaux.

Une commission fut chargée de trouver un accord en ce qui concernait particulièrement les marais qui se trouvent des deux côtés de la chaussée qui conduit au pont de la Scarpe.

Le 10 Brumaire an XI, les conseils des deux communes se réunirent à Mortagne et après avoir examiné le projet d'arrangement, décidèrent de l'adopter "pour être observé à perpétuité".

Le Préfet du Nord "considérant que les deux délibérations présentent le moyen le plus puissant d'assurer la paix entre les habitants de Mortagne et du Ponthoir de Maulde" approuva la transaction par arrêté du 8 frimaire an XCI, enregistré à Maulde le 28 frimaire.

Enfin l'approbation préfectorale fut confirmé à St Cloud, le 14 fructidor an XI par le premier consul BONAPARTE.



MAULDE CINEMA

MARDI 24 JUIN 1997
20 HEURES
SALLE DES FETES

"LE PIC DE DANTE"

avec
Linda HAMILTON et Pierce BROSNAN

Quand un volcan endormi depuis des milliers d'années se réveille et détruit la petite ville touristique établie sur ses flancs



MAULDE

21, 22, 23 JUIN 1997

DUCASSE

**ATTRACTIOnS FORAINES
SUR LA PLACE**

**DIMANCHE 22 A 19 HEURES
SALLE DES FETES**

CONCERT DE MUSIQUE

**Par l'Ensemble Orchestral de l'Ecole de
Musique**

**REPAS TRADITIONNELS
DE LA DUCASSE**

**"AU CANONNIER" "AUX GABELOUS"
"AU PORT ARTHUR"**

**Dimanche 29 juin
COURSE CYCLISTE
organisée par Sports et Loisirs**